

Recours au Règlement—M^{me} Finestone

adopter une loi sur le cinéma et une politique cinématographique. Nous lui avons dit de ne pas supprimer les déductions pour amortissement. Comment diable a-t-elle pu être mêlée à un Livre blanc de réforme qui va tuer l'industrie du cinéma et de la télédiffusion?

Je ne sais pas ce que la ministre veut de plus en fait de directives de ce côté-ci de la Chambre ou d'un comité voué à la protection de la culture canadienne. De deux choses l'une, ou la ministre a été achetée ou on lui tord le bras . . .

Mlle MacDonald: Un instant: retirez vos paroles.

Mme Finestone: Vous avez raison. Je suis désolée, je retire ce que je viens de dire.

Mlle MacDonald: Vous devriez avoir honte.

M. le Président: Je suis sûr que la députée ne voulait pas jeter de discrédit sur la personnalité ou l'intégrité de la ministre et je la remercie de s'être immédiatement rétractée.

Voici un commentaire qui aidera sans doute la députée à conclure ses remarques. La présidence a écouté attentivement tout le débat. Comme l'a fait remarquer l'honorable ministre d'État (M. Lewis), ce n'est pas la première fois que cette question est portée à l'attention de la présidence. Je demande à la députée de conclure ses observations et de s'en tenir exactement au point de procédure que je dois maintenant trancher.

Mme Finestone: Monsieur le Président, mon intention n'était nullement de mettre en doute la crédibilité ou l'intégrité de la ministre, qui a une excellente réputation à cet égard. Si mes propos donnaient cette impression, je les retire et je fais mes excuses les plus sincères à la ministre.

Ce qui m'inquiète, c'est que la ministre n'a cessé de revenir sur le fait que 97 pour cent de notre temps d'antenne est occupé par des émissions étrangères, particulièrement américaines. Elle veut faire quelque chose à ce sujet. Puis, elle nous est arrivée avec quelques idées. Sa loi sur le cinéma a suscité énormément d'intérêt parmi les Canadiens et notamment les gens à l'oeuvre dans ce secteur. Ils étaient ravis de voir qu'elle injectait davantage de fonds dans certains domaines. En lisant ceci, ils ont maintenant l'impression qu'elle se retire du dossier, qu'elle renonce à participer activement à l'avancement du secteur culturel. Nous lui savons gré de consacrer autant d'énergie au secteur des télécommunications, mais son mandat est double, et l'autre volet porte sur la radiodiffusion et d'autres secteurs culturels.

J'attire votre attention sur le fait que ce rapport nous apparaît incomplet. Les questions fondamentales n'y sont pas abordées. Si la ministre voulait qu'il en soit autrement et si elle nous demande maintenant de nous pencher sur ces questions, il me semble que cela aurait été une manière beaucoup plus efficace d'aborder la question. Il est mauvais de s'attaquer à cette

tâche à la pièce, et je ne m'attends certainement pas à ce qu'on nous présente un autre projet de loi sur Radio-Canada.

M. Jim Caldwell (Essex-Kent): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer à cette discussion, mais je voudrais ajouter une ou deux observations à titre de membre du comité.

La question est de savoir ce qui constitue une réponse détaillée et complète. Le président du comité a déjà dit qu'à nos yeux, cette réponse n'était pas complète. Néanmoins, comme l'a déclaré la ministre, doit-elle répondre immédiatement ou peut-elle le faire plus tard? J'estime qu'il est possible d'obtenir des réponses de la ministre en dehors du cadre de ce débat ou d'un échange de messages.

La ministre a déclaré aujourd'hui que notre travail serait suivi de près, ce que je me réjouis d'entendre. Cette ministre, l'une des plus travailleuses, a déjà suivi nos conseils par le passé, par exemple en ce qui concerne la Société des musées. Elle est en train d'y donner suite. Je suis certain qu'elle est prête à tenir compte de nos recommandations et je me réjouis de ce qu'elle a dit aujourd'hui.

Comme la ministre l'a souligné, il s'agit là d'une question très complexe. Elle a mentionné certaines choses qu'elle ne peut pas faire parce que la loi ne l'y autorise pas. Je regrette qu'elle ne l'ait pas mentionné dans sa réponse, et je suis content de l'entendre dire qu'elle va suivre certaines de ces recommandations. En tant que membre du comité, je peux dire que nous allons veiller à ce qu'elle le fasse.

Mlle MacDonald: Merci.

M. le Président: Je tiens à remercier tous les députés de leurs interventions sur cette question importante. Je tiens à remercier spécialement la ministre. Nous savons tous qu'un ministre a un emploi du temps très chargé, mais malgré cela elle a participé au débat jusqu'au bout. Je suis sûr que les députés l'apprécient. Je tiens à remercier la députée de Mount Royal (M^{me} Finestone) d'avoir accepté gracieusement d'attendre quelques jours de façon à permettre à la ministre d'être présente. Je pense que tous les députés ont été favorablement impressionnés par la participation du président du comité, de la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald) et du député d'Essex—Kent (M. Caldwell).

Les plaintes adressées au président soulèvent un problème assez difficile. Le ministre d'État (M. Lewis) a fait remarquer succinctement, mais fort à-propos, que la présidence pouvait avoir du mal à établir ce qui était complet ou non. Néanmoins, il y a là un problème qui a été porté à l'attention de la présidence et celle-ci va étudier la question de même que les autres questions en suspens de façon à essayer de présenter à la Chambre un rapport détaillé et complet qui sera utile à tous les députés.